

## RYTHME PREVISIONNEL DE L'ALTERNANCE

Licence Professionnelle Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques parcours Lasers, contrôle et maintenance

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
SEMAINE 1												
SEMAINE 2												
SEMAINE 3												
SEMAINE 4												

	UNIVERSITE
	ENTREPRISE

**INFORMATION SUR LES CONGES**

Les congés ne peuvent être pris que sur les périodes en entreprise

Pour poser ses congés, l'alternant est soumis aux périodes de fonctionnement de son entreprise

En tant que salarié, l'alternant ne dispose pas des vacances scolaires. Durant cette période, il est soit en entreprise soit en congés payés (ou sans solde avec accord de l'entreprise)